



TRIBUNE LONGINES

SARAJEVO : LE DOSSIER CHRONOMETRAGE

Les XIVe Jeux Olympiques d'hiver de Sarajevo seront officiellement ouverts le mercredi 8 février 1984, à 14 h 30. Jusqu'au 19 février, les yeux du monde seront tournés vers la capitale de la Bosnie-Herzégovine, ville qui avait été le théâtre, le 28 juin 1914, de l'assassinat de l'Archiduc d'Autriche, François-Ferdinand. Cet événement avait, à ce qu'en disent les manuels d'histoire, déclenché la Première Guerre mondiale.

Les joutes, nous aimons à le croire, respecteront l'esprit pacifique prôné par Pierre de Coubertin, le rénovateur des Jeux Olympiques modernes. Si les joutes sont pacifiques, l'enjeu est énorme : pour les sportifs, les sélectionneurs qui leur ont accordé leur confiance, les fédérations sportives, les nations représentées, les fabricants d'articles de sport ... et pour LONGINES qui, avec son partenaire OMEGA, assume, sous l'égide de SWISS TIMING, l'arbitrage chronométrique des J.O.

La responsabilité du chronométrage sous-entend des négociations avec les organisateurs, des travaux de création et de production ainsi que beaucoup de sang froid et de compétence. La Tribune LONGINES voulait une fois se pencher sur les problèmes, souvent complexes, posés par un tel mandat.

A cet effet, nous nous sommes approchés de M. Eric BURKHALTER, le chef de notre division chronométrage, qui a répondu à nos questions. L'exclusivité de cette interview apporte à nos lecteurs de précieuses informations sur une facette importante de l'activité industrielle de LONGINES.

La Rédaction



Mensuel d'information édité et publié
par la Cie des montres Longines
CH - 2610 Saint-Imier

No : 125

Date : 6 février 1984

Longines - Service de presse
Tél. 039 / 42 11 11
Tx 952 352
952 359

TL : Le contrat de chronométrage officiel a été signé le 18 janvier 1982, soit deux ans avant les Jeux. Par contre, les négociations pour que SWISS TIMING obtienne la préférence ont duré trois ans. Faut-il déduire par là que les offres sont si nombreuses que l'organisateur doit prendre plus de temps pour choisir une organisation de chronométrage que cette dernière aura à sa disposition pour tenir son délai ?

EB : Il faut dire que, dès le départ de cette affaire, il y avait deux intérêts pour nous : le chronométrage et la vente d'équipements. Au préalable, il faut relever que le COJO (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques) doit se constituer, dès que le choix des J.O. a été fait, (7 ans à l'avance), et présenter des rapports annuels au C.I.O. sur le choix des différents sites olympiques puis sur l'état d'avancement des travaux. Les fédérations internationales des sports concernés sont également contactées puisque ce sont elles qui seront responsables du bon déroulement de leurs épreuves respectives. Comme les règlements techniques de chaque fédération ne peuvent, en principe, plus être modifiés, deux ans avant les Jeux, c'est aussi une raison de la signature si tardive des accords.

Toutefois, en ce qui concerne les Jeux d'Hiver 1984, la raison principale de ce retard a été que la région de Sarajevo a dû s'équiper presque totalement, en effet seules les pistes de la région de Jahorina, (à 32 km de Sarajevo), prévues pour les épreuves féminines de ski alpin, existaient, ainsi que le stade de football, où se déroulera la cérémonie d'ouverture. Tous les autres sites ont dû être créés totalement, ainsi que l'aménagement de leur accès.

Ce n'est donc qu'après bien des études dans le cadre de la planification générale que les appels d'offres internationaux, pour le chronométrage et l'affichage ont pu être lancés par la direction technique du COJO, responsable de l'ensemble de la technologie.

(On entend également par technologie les problèmes relatifs au traitement de l'information, au multicotage, à la radio, la télévision, le téléphone, etc.).

A ma connaissance, pour le dossier chronométrage et affichage, trois entreprises ont répondu, mais seule l'offre de SWISS



TIMING garantissait l'ensemble des prestations exigées.

C'est donc bien seulement le 18 janvier 1982 que Swiss Timing a obtenu le contrat de chronométrage officiel et qu'il a fallu attendre jusqu'au 15 octobre 1982 pour signer le contrat de fourniture d'équipement de chronométrage et d'affichage que le COJO désirait acheter en Suisse.

TL : Une part du matériel utilisé pour les J.O. est disponible de notre "stock opérationnel". Toutefois, un équipement fixe, facturé par LONGINES, complète nos propres équipements. Quelle est la valeur de ce matériel ?

EB : La valeur du matériel que nous avons vendu à Sarajevo est de Fr.1'600'000. pour un poids de 8 tonnes.

A ce sujet, il faut expliquer pourquoi seule LONGINES a été concernée par cette livraison. Pour des raisons économiques, le COJO était obligé d'acheter en Yougoslavie tout ce qui pouvait l'être. C'est ainsi que tous les équipements pour le hockey sur glace, le patinage artistique et le tableau d'affichage du stade, (cérémonie d'ouverture), sont de fabrication yougoslave. Pour tous les autres sports pour lesquels le chronométrage est essentiel, le COJO désirait acheter :

- les appareils de base pour le chronométrage du ski alpin, ski nordique, bob, luge, patinage de vitesse, d'une part et, d'autre part :
- 1 tableau complet pour le patinage de vitesse, (modulaire et transportable à l'avenir, soit utilisable pour d'autres compétitions).
- 1 tableau partiel fixe pour bob / luge
- 1 tableau partiel fixe pour le saut.



Ce choix judicieux du COJO devrait permettre à Sarajevo d'utiliser, après les Jeux, chaque site olympique séparément et complètement équipé. Pour une épreuve de bob qui aurait lieu à l'avenir, il serait ainsi possible de compléter le tableau partiel fixe du tableau modulaire transportable exclusivement utilisé, pendant les J.O., pour le patinage de vitesse. En revanche, notre propre matériel opérationnel utilisé pour la durée des Jeux sert en bonne partie à compléter les installations de l'organisateur durant cette grande manifestation qui regroupe simultanément toutes les disciplines que l'on sait.



Vu ce qui précède, un seul fournisseur, vu la polyvalence de l'équipement, était presque imposé et c'est LONGINES, avec l'accord d'OMEGA, qui a été choisie par SWISS TIMING.

Il faut aussi ajouter que cette affaire entraine dans notre planification puisque, depuis quelques années déjà et poussés par l'évolution de la technologie, nous avions prévu pour 83-84 le renouvellement de notre équipement opérationnel. Par rapport aux appareils que nous utilisons il y a peu et, par rapport à ceux que nous engageons aux J.O., il n'y a guère que les périphériques de chronométrage tels que les cellules et les portillons de départ qui n'ont pas été changés.

La fourniture en prêt de matériel est donc importante et concerne :

- le reste des tableaux d'affichage avec leurs commandes par ordinateur
- les appareils de doublage
- les appareils nécessaires à la transmission des informations chronométriques à la télévision et au système de résultats.

C'est donc du matériel en grande partie nouveau qui sera utilisé à Sarajevo et, plus tard, également à Los Angeles, (pour LONGINES 8,6 tonnes).

TL : Quels sont la valeur et le tonnage totaux du matériel (fixe et opérationnel) utilisé par LONGINES et OMEGA ?

EB : Y compris ce qui a été vendu, on peut considérer que la valeur totale du matériel avoisine 6 millions de francs et le tonnage est de 22 tonnes.

TL : Nous savons que le chronométrage des diverses compétitions olympiques est réparti entre les équipes de LONGINES et OMEGA. SWISS TIMING évalue-t-il par là les compétences des deux maisons ou bien tient-il compte simplement des disponibilités en matériel de l'une ou l'autre ?

EB : Il faut dire à ce sujet qu'un contrat de consortium a été signé entre les deux partenaires LONGINES et OMEGA et que la répartition des tâches et des travaux confiés au consortium par SWISS TIMING s'effectue sur une base paritaire entre les deux parties.

En principe, on considère au départ que les deux maisons sont capables d'effectuer le chronométrage de n'importe quel sport olympique. Toutefois, le souci de rationalisation, ainsi que le développement spécifique d'appareils pour un but bien

précis, ont amené, tout naturellement, quelques spécialisations.

Par exemple, le ski nordique, dont le chronométrage est le plus complexe, est toujours fait par LONGINES, depuis les J.O. de Grenoble, en 1968.

TL : Pour Sarajevo, comment cette répartition se présente-t-elle entre LONGINES et OMEGA ?

EB : La répartition a été dictée par le bon sens, en fonction du matériel que nous avons vendu sur place. Les épreuves suivantes sont attribuées à LONGINES :

- ski nordique, y compris le saut
- biathlon à IGMAN - 22 km de Sarajevo
- bob et luge à TREBEVIC - 13,5 km de Sarajevo
- patinage de vitesse à ZETRA - 7,2 km de Sarajevo

et OMEGA a la responsabilité des épreuves de ski alpin :

- courses féminines (2 zones d'arrivée) à JAHORINA - 32 km de Sarajevo
- courses masculines (2 zones d'arrivée) à BJELASNICA - 22,5 km de Sarajevo

TL : A la signature du contrat, SWISS TIMING avait annoncé à la presse qu'il engagerait 80 chronométrateurs qualifiés; combien de LONGINES et d'OMEGA ?

EB : La délégation compte 71 personnes, soit 35 de LONGINES, 32 d'OMEGA et 4 de SWISS TIMING.

TL : Et les autres chronométrateurs, qui sont-ils ?

EB : Le COJO met à notre disposition du personnel auxiliaire yougoslave, lequel dispose de techniciens yougoslaves pour les sports non couverts par SWISS TIMING. c'est à dire le hockey sur glace et le patinage artistique.

TL : SWISS TIMING engage ses deux partenaires pour les J.O. Donc, au niveau du financement de l'opération, comment les comptes se font-ils ? Qui paie les hommes, l'entretien et l'amortissement du matériel ?

EB : Une convention a été élaborée entre SWISS TIMING et le consortium LONGINES et OMEGA, définissant les responsabilités de chacun et la tarification des services.





SWISS TIMING couvre le 85% de tous les frais engagés, LONGINES et OMEGA prenant à leur charge les 15% restants, ("return on investment"). Les frais totaux pour la couverture des Jeux, d'hiver et d'été, en 84 s'élèvent à 6,7 millions de francs.

TL : De qui SWISS TIMING obtient-il ses fonds ?

EB : Le financement provient de la branche horlogère, (pour ne citer que les plus grands bailleurs de fonds : la F.H., l'ASUAG, LONGINES et OMEGA, par la couverture des 15% des frais engagés), du Fonds des Primes de la Confédération, des communautés publiques, (principalement les villes et cantons horlogers), des banques et de diverses entreprises privées. Depuis 1973, les parts au financement se répartissent comme suit :

- Branche horlogère	: 74,9 %
- Confédération	: 8,1 %
- Communautés publiques	: 5,8 %
- Banques	: 8,2 %
- Entreprises privées	: 3,0 %

TL : Sur place, à Sarajevo, les chronométrateurs disposent-ils d'une équipe technique indigène qui leur apporte le soutien nécessaire ?

EB : Nous ne disposerons pas d'une équipe de soutien indigène. A signaler toutefois la présence dans notre délégation d'un ingénieur yougoslave de la maison Interkomerc, l'importateur pour l'horlogerie et le matériel de chronométrage de UVB, Zurich, notre représentant pour les pays de l'Est. La tâche de l'ingénieur est de se familiariser avec nos appareils, en vue de leur utilisation et entretien après les Jeux.

TL : Y a-t-il des problèmes de communication entre nos hommes et le personnel yougoslave ?

EB : En ce qui concerne les dialogues fonctionnels et, au vu de l'expérience des Préolympiques, quelques notions d'allemand, d'italien et d'anglais permettent la discussion.

TL : Les Préolympiques de l'an dernier nous ont-ils incités à modifier certains appareils ou équipements pour la grande échéance de 84 ou bien ces épreuves préalables nous ont-elles confirmé que tout était au point ?

EB : Il n'y a pas, à proprement parler, de comparaison possible entre les J.O. et les Préolympiques. En effet, lors des Préolympiques, les autres compétitions internationales se poursuivent et, de ce fait, nous n'envoyons qu'une équipe restreinte de techniciens à ces joutes. Par rapport aux J.O., les P.O. ne représentent pas un test technique supérieur à celui des autres manifestations que nous chronométrons. Cela dit, une petite partie des appareils qui seront utilisés à Sarajevo et qui ont été développés pour les Jeux, ont pu être testés lors des Préolympiques.

TB : Outre l'aspect publicitaire que procure SWISS TIMING à l'industrie horlogère suisse et à l'image de notre pays, peut-on estimer que cette association fournit, par ses engagements sportifs au plus haut niveau, émulation et progrès à ses partenaires, par opposition à une concurrence qui n'est pas placée devant une telle responsabilité ?

EB : L'importance de l'enjeu olympique est à l'origine de la création de SWISS TIMING qui, au moyen de l'apport additionnel de ses partenaires, entend opposer une concurrence solide aux firmes étrangères, japonaises en particulier.

Depuis la fondation de SWISS TIMING, le consortium LONGINES et OMEGA a été le chronométreur officiel de tous les Jeux Olympiques. Les exceptions des J.O. de Tokyo en 1964 et Sapporo en 1972, chronométrés par Seiko, précédaient donc cette fondation. Néanmoins, les négociations ont été particulièrement âpres pour SWISS TIMING dans le cas de Los Angeles.

Au niveau technologique proprement dit, la lutte est plus dure car on doit admettre que la maîtrise du phénomène électronique, à la base du matériel de chronométrage, n'a pas de frontière. Le point fort de nos services est l'expérience à laquelle est liée cette notion de sécurité, si primordiale au sport de haut niveau et aux J.O. à plus forte raison.

SWISS TIMING, comme on l'a vu plus haut, couvre à 85% les frais engagés par ses partenaires. En clair, cela aide à LONGINES et OMEGA d'entreprendre, en vue des J.O., des développements qui débordent le cadre strict de leurs objectifs opérationnels et commerciaux.



Toutefois et malgré la divergence que certains mandats J.O. peuvent marquer par rapport à la politique marketing des maisons, LONGINES et OMEGA acquièrent, au détriment des concurrents ne participant pas aux J.O., un certain savoir-faire qui les aide à se distinguer, vers le haut de gamme, sur le front de la vente.

TL : LONGINES et OMEGA faisant maintenant partie du même groupe industriel, peut-on imaginer que SWISS TIMING disparaisse ou sinon subsiste notamment en fonction des critères olympiques relatifs à la publicité qui empêcheraient les entreprises de chronométrage de faire paraître leur identification à l'écran ?

EB : Par définition, il n'y a pas de publicité aux J.O. Toutefois, il existe un droit d'identifier les services fournis, selon les règlements du C.I.O. et de l'UER, (Union Européenne de Radiodiffusion). A Sarajevo, l'identification LONGINES apparaîtra à l'écran dans le cadre des épreuves de ski nordique, de saut et de biathlon, ceci pour le chronométrage et le traitement des résultats. En ski alpin, les temps seront identifiés OMEGA et, pour les épreuves de bob, luge et patinage de vitesse, le logo SWISS TIMING paraîtra à l'écran.

Au vu de ce qui précède, les notions publicitaires n'accréditent pas la thèse du maintien de SWISS TIMING.

LONGINES et OMEGA faisant partie du même groupe ASUAG-SSIH, on est effectivement en droit de se demander si le "pool" SWISS TIMING aura encore sa raison d'être. Les notions du soutien à l'industrie horlogère qui a jusqu'à ce jour cautionne SWISS TIMING et son financement et, comme nous venons de le voir, la prise en charge d'une grande part des frais de développement des partenaires opérationnels, sont des paramètres qui auront leur poids lorsqu'il s'agira de renouveler le contrat de pool pour l'après 1984.

Jusqu'à là, il serait hasardeux de spéculer, non pas sur la collaboration LONGINES OMEGA, mais sur la survie de SWISS TIMING, Chronométrage Suisse S.A.

TL : Enfin, outre le "trac" que peut engendrer la responsabilité prise par LONGINES lors des prochains Jeux Olympiques d'hiver de Sarajevo, quels soucis vous restent-il avant ces joutes mondiales ?

EB : Le souci principal qui restait était celui du transport du matériel stratégique. Je n'aurais pas osé songer à un accident, à un vol ou à un dommage important. Un tel imprévu nous aurait mis dans une situation très sérieuse. Tout s'étant déroulé normalement, je respire mieux!

Avant l'ouverture des Jeux, nous aurons encore l'occasion de tester les installations complètes au cours de joutes sportives destinées à cet effet, ce qui nous permet de nous préparer calmement aux principales échéances de Sarajevo. Enfin, ce qui allège considérablement le "trac" qui me resterait, c'est de connaître le dévouement et la compétence admirables du LET dans son ensemble, qui s'est dévoué entièrement, notamment par une grande accumulation d'heures supplémentaires, pour mener à chef ce grand mandat olympique. Par le canal de la Tribune LONGINES, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux collaboratrices et collaborateurs concernés.

TL : M. BURKHALTER, je vous remercie, au nom des lecteurs de la "TL" de la patience et des développements approfondis que vous nous livrez à propos de ce thème complexe du chronométrage des Jeux Olympiques.

(propos recueillis par J.-Ph. Rossel)

INFORMATIONS J. O.

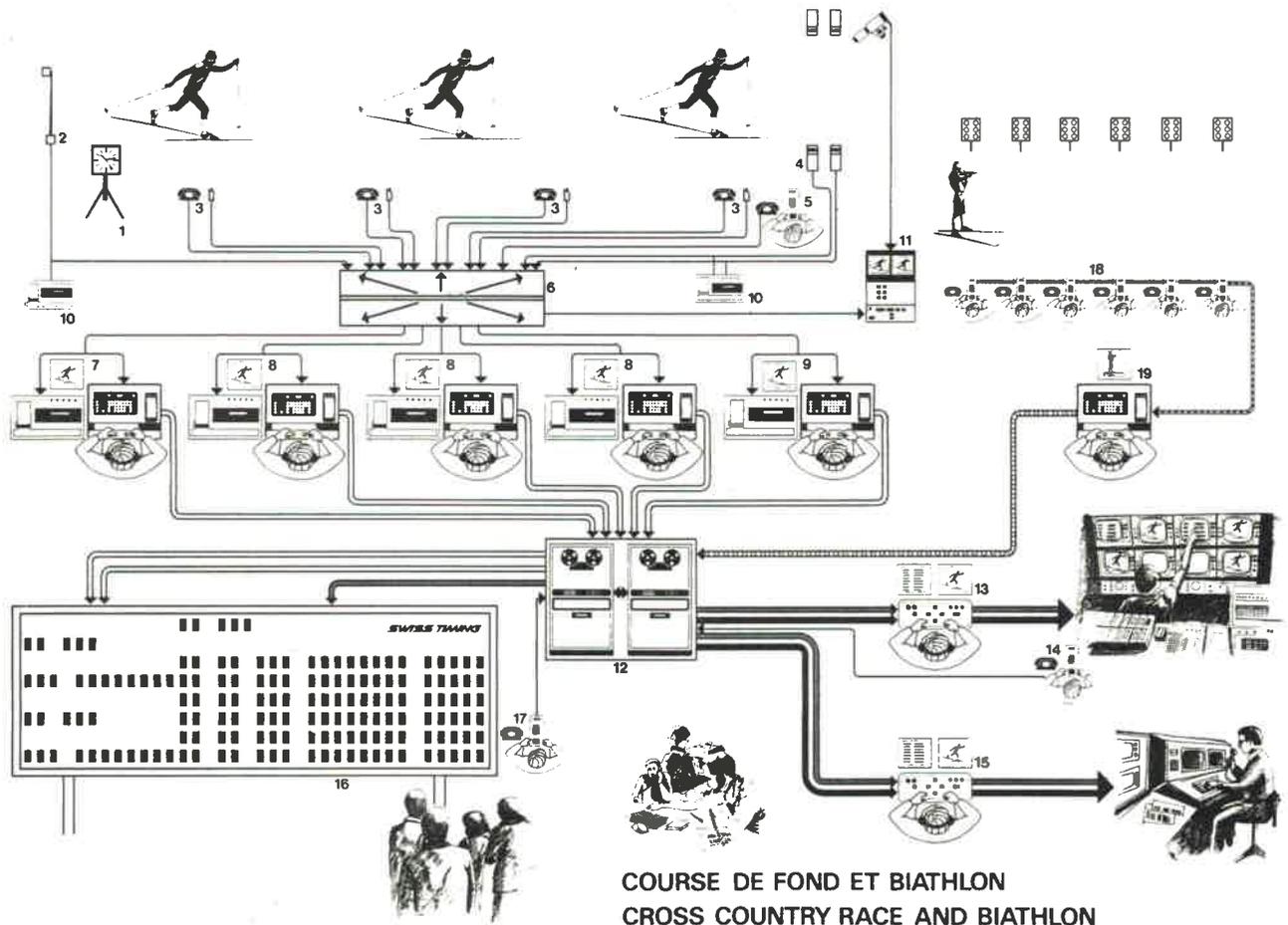
Comme vous le savez, la TELEVISION SUISSE renouvelle l'expérience de la "Chaîne sportive" qu'elle avait inaugurée à l'occasion des Championnats du monde de football en 82. Les téléspectateurs auront la possibilité de suivre les émissions courantes sur leur chaîne favorite et de commuter sur la "Chaîne sportive" (pour nous SRG ou TSI) pour les retransmissions olympiques. Durant la journée, soit en dehors des heures habituelles de diffusion, le programme sera augmenté des retransmissions olympiques, ceci pour les trois chaînes nationales. La presse vous donne toute information utile à ce propos. Néanmoins, nous signalons, pour ce soir, l'émission consacrée à la présentation des J.O.

de 19H00 à 19H20 sur la TV Suisse Romande.

Pour l'information sportive au personnel, nous libérerons, pour la durée des J.O., le panneau d'affichage situé au local de pause faisant jonction aux bâtiments Nos 1, 3 et 5. Cet emplacement servira à la présentation des systèmes de chronométrage, ceci en considération du programme des J.O. Ainsi, chacun saura, un jour à l'avance, de quelle manière sera appliquée la technique de chronométrage de la retransmission sportive qu'il aura envie de suivre. Cette présentation se limite aux disciplines arbitrées par LONGINES et OMEGA.

Pour illustrer le genre d'informations que vous découvrirez sur le panneau, nous vous présentons, ci-après, le schéma du chronométrage des épreuves de ski de fond et de biathlon, assuré par LONGINES à SARAJEVO.





1. Horloge de départ
2. Portillon de départ
3. Temps intermédiaires
4. Cellules photoélectriques d'arrivée
5. Pupitre de gestion des arrivées
6. Interface d'entrée
7. Enregistrement du temps de départ principal et doublage
8. Enregistrement des temps intermédiaires principal et doublage
9. Enregistrement des temps d'arrivée principal et back-up
10. Triplage des temps de départ et d'arrivée
11. Système d'enregistrement vidéo à 100 images/seconde
12. Ordinateurs de traitement principal et doublage
13. Générateur de caractères vidéo pour diffusion télévisée
14. Pupitre de gestion vidéo des temps télévisés
15. Générateur de caractères vidéo pour diffusion aux commentateurs
16. Tableau d'affichage public
17. Pupitre de gestion de l'affichage tableau
18. Pupitre de gestion pour les cibles de tir du biathlon
19. Enregistrement des tirs du biathlon

Au moment des jeux, nous compléterons le panneau prévu en affichant des dessins présentant la manière dont les temps et classements paraîtront sur votre téléviseur.